



## Quand mon voisin du dessus fume à sa fenêtre..

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 5 mars 2008

---

Bonjour,

Pourriez-vous me dire si, quand mon voisin du dessus fume à sa fenêtre (qui donne sur une courette fermée sur trois côtés) et que \*l'odeur\* entre chez moi, on peut considérer que la toxicité du tabac, dans une moindre mesure, m'atteint ?

Merci...

### Réponse :

La dilution dans l'air devrait effectivement beaucoup diminuer la dangerosité de la fumée de tabac. Il n'en demeure pas moins que la présence d'odeur tabagique implique la présence de gaz et de particules fines contenues dans la fumée. Certains et certaines d'entre eux sont toxiques et d'autres cancérogènes.